

## CARTE PASS RESTAURANT CDD & auxiliaires vacances



Dans le cadre du projet dématérialisation, la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord de France propose à ses collaborateurs la Carte Passe Restaurant.

Cette carte remplace les tickets restaurant. En tant que CDD (ou auxiliaires vacances), **vous percevrez 100% de votre dotation sous format dématérialisé.**

Le passage à la carte restaurant ne modifie pas les règles habituelles pratiquées dans l'entreprise. Vous bénéficierez de 10€ par journée entière travaillée, dont 50% pris en charge par l'employeur.

Après réception de votre carte à domicile (10 jours environ après le prélèvement initié le jour de la paie), vous devrez créer votre compte sur le site Sodexo.

Vous pourrez ensuite consulter votre solde sur votre espace personnel ou via l'application mobile. Le solde non utilisé peut être reporté d'une année sur l'autre (sous réserve d'avoir répondu à la campagne de renouvellement envoyée courant mars). Ne jetez pas votre carte, elle sera valable 3 ans !

### Les conditions d'utilisation de la Carte :

- Je règle mes achats à partir d'1€
- Je paye au centime près
- Je dépense jusqu'à 19€ par jour
- Je l'utilise du lundi au samedi
- Je peux faire opposition en cas de perte ou vol

### Les lieux dans lesquels je peux utiliser ma carte :

- Restaurants / brasseries
- Traiteurs
- Snacks
- Fast Food
- Boulangeries
- Sandwicheries
- Grande Distribution

Si vous avez des questions au sujet de la Carte Restaurant, Sodexo dispose d'un service dédié et gratuit à votre écoute du lundi au Vendredi, de 8h00 à 19h00 :

**0 809 369 369**



**Papillon à retourner UNIQUEMENT si vous ne souhaitez pas bénéficier de la Carte PASS Restaurant**

**MATRICULE (SI CONNU) :**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

Je ne souhaite pas bénéficier de la Carte PASS Restaurant lors de mon contrat.

Contrat : du ..... au .....